

<p style="text-align: center;">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p style="text-align: center;">Séance du 12 Juin 2018</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 37 Titulaires Présents : 29 Suppléants Présents : 1 Absents : 2 Pouvoirs : 5 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 137/2018</p>	<p>L'an deux mille dix-huit, le douze juin à vingt heures, le Conseil Communautaire Ussets et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 07 Juin 2018</p> <p>Présents : Mesdames Carine LAVAL, Sylvie TARAGON, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFEVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Carole BRETON donne son pouvoir à Bernard REVILLON, Mylène Duclos donne son pouvoir à Jean-Yves MÂCHARD. Messieurs Pascal COULLOUX donne son pouvoir à Bernard CHASSOT, Guy PERRET donne son pouvoir à Gilles PILLOUX, Gilles PASCAL donne son pouvoir à Paul RANNARD.</p> <p>Absents : Monsieur Alain CHAMOSSET représenté par Patrick FALCOZ, Corinne GUISEPPIN, Jean VIOLLET.</p> <p>Madame Estelita LACHENAL est désignée secrétaire de séance</p>

OBJET : ENVIRONNEMENT – Rapport 2017 sur la qualité du service public d'élimination des déchets

Monsieur Patrick BLONDET, Vice-Président de la commission Environnement, rappelle que le service public d'élimination des déchets est composé de deux volets importants :

- * La gestion des ordures ménagères sur les 26 communes de la CCUR
- * La gestion des 3 sites de déchetteries (Seysssel74, FRANGY, Saint Germain sur Rhône)

Ceux-ci sont gérés par différents prestataires extérieurs :

- Actuellement, **La collecte des ordures ménagères** est assurée par 3 prestataires différents issus des trois anciennes collectivités.
Secteur « Ex CCPS » : Entreprise SME environnement
Secteur « Ex CCVU » : Entreprise SITA SUEZ
Secteur « Ex CC Semine » : Entreprise Excoffier.
Pour les trois prestataires, il s'agit de marchés à bon de commande reconduits par avenant jusqu'au 31/12/2018. Une consultation d'un nouveau prestataire unique est en cours avec un lancement de la prestation au 01/01/2019.

Au total, 4400 T ont été collectés sur le territoire en 2017 et le SIEFAGE effectue leur incinération.

- **La gestion des 3 sites de déchetteries est effectuée en régie, deux prestataires (entreprises Excoffier et SME Environnement) assurent la location / rotation des bennes et le transport des déchets encombrants. Il s'agit également de marchés à bon de commande en cours jusqu'en mars 2019.**

Conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport annuel est établi. Le Président présente le rapport 2017.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide de :

Après avoir pris connaissance du rapport,

PRENDRE acte du rapport 2017 sur la gestion du service public d'élimination des déchets qui n'appelle pas d'observations particulières.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.